

Présents : Cédric COURT, Francine GAILLARD, Isabelle BLASSENAC, Pascal ALBOUSSIÈRE, Céline FERREIRA-VALLA, Laure BLANDIN-JOUBERT, Jean-Marc VALLA, Jean-Marc SOUCIET, Gérard JOURDAN, Florence BRES-DUFOUR, M. MEITER, S. DUPRET, Laurent BARRAL.

Absents ayant donné procuration : Laurent JOUD donne procuration à Laure BLANDIN-JOUBERT, Fabienne ESPOSITO à Sylviane DUPRET, Nicole FERREIRA à Céline FERREIRA-VALLA, Lionel DUSSERT à Florence BRES-DUFOUR.

Absents excusés : E. CHALEAT, Y. ESCOFFIER, W. GILHARD

Absents : Bruno ARNOUX, L. ROUVEYROL et E. BARSCZUS.

Mme Sylviane DUPRET est nommée en tant que secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal réuni le 25 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

I. FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16.2022 BUDGET GÉNÉRAL : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ (17 voix pour) :

- que le compte de gestion pour l'exercice 2021 dressé par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

17.2022 BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Marc SOUCIET, Adjoint au Maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Jean-Marc VALLA, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Marc SOUCIET, Adjoint au Maire, pour le vote du compte administratif,

Appelé à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE (16 voix pour) :

- D'APPROUVER le compte administratif 2021, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	1 572 799,99 €	2 004 973,69 €	432 193,70 €
Résultats antérieurs reportés		386 844,50 €	386 844,50 €
Résultat de clôture 2021			819 038,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	988 520,03 €	1 004 900,26 €	16 380,23 €
Résultats antérieurs reportés		31 580,43 €	31 580,43 €
Résultat de clôture 2021			47 960,66 €
Restes à réaliser au 31/12/2021	184 486,00 €	76 700,00 €	- 107 786,00 €
Résultat global de clôture 2021			- 59 825,34 €

18.2022 AFFECTATION DES RÉSULTATS EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 pour le budget principal,

Constatant que le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Solde Restes à réaliser	Chiffres à prendre en considération pour l'affectation du résultat
Investissement	16 380,23 €	31 580,43 €	-107 786,00 €	-59 825,34 €
Fonctionnement	432 193,70 €	386 844,50 €		819 038,20 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE (17 voix pour) :

- D'AFFECTER le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	819 038,20 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (c/1068)	59 825,34 €
Solde disponible comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	559 212,66 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	200 000,00 €

19.2022 BUDGET ANNEXE « OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE LA TRÉSORERIE OUEST » - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE (17 voix pour) :

- de déclarer que le compte de gestion pour l'exercice 2021 dressé par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

20.2022 BUDGET ANNEXE « OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE LA TRÉSORERIE OUEST - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121.31, L.2313-1 et L.2341-1,

Vu la délibération du conseil municipal n° 29/2021 du 12 avril 2021 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,

Vu le projet de délibération relatif à l'adoption du compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2021,

Considérant que Jean-Marc SOUCIET, Adjoint au Maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Jean-Marc VALLA, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Marc SOUCIET, Adjoint au Maire, pour le vote du compte administratif,

Au vu du compte administratif pour l'exercice 2021, dont les résultats globaux, résultats budgétaires de l'exercice 2021 (I) et résultats d'exécution (II) s'établissent comme suit :

LIBELLE	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Recettes (en €)			
Réalisations 2021		379 623,88	379 623,88
Dépenses (en €)			
Réalisations 2021	474 154,00	620 093,78	1 094 247,78
RESULTAT DE L'EXERCICE	-474 154,00	-240 469,90	-714 623,90

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	401 287,84	474 154,00	-72 866,16
Fonctionnement	1 500 465,36	240 469,90	+1 259 995,46
			+1 187 129,30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE (16 voix pour) de :

- CONSTATER les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion,
- ARRETER les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus,
- APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « opération d'aménagement du secteur de la Trésorerie »

21.2022 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2021 – BUDGET ANNEXE « OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE LA TRÉSORERIE OUEST »

Monsieur le Maire informe que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE le bilan des cessions suivantes pour l'année 2021 :

Parcelles	Superficie en m ²	Prix Euro (H.T)
AC 1066	479	99 631,67 €
AC 1083, 1089 et 1099	390	72 930 €
AC 1075	414	70 794,17 €
AC 1052	339	63 205,83 €
AC 1079, 1093 et 1103	390	72 930 €

22.2022 BUDGET ANNEXE 2022 « OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE LA TRÉSORERIE OUEST »

Monsieur Jean-Marc SOUCIET rappelle le budget annexe de l'opération d'aménagement du secteur de la Trésorerie Ouest dont le compte administratif 2021 est proposé à l'approbation du Conseil Municipal.

Il précise que l'ensemble des opérations étant terminé ; ce budget pourra prochainement être clôturé sous réserve d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires à la régularisation des écritures d'ordre pour notamment neutraliser les stocks et émettre le mandat de reversement de l'excédent au Budget Principal.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE (17 voix pour) :

- de voter le budget 2022 de régularisation préalablement aux opérations de clôture du budget annexe ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
6522-65	1 187 126,55 €	002	1 259 995,46 €
65888-65	2,75 €		
71355-042	72 866,16 €		
Total	1 259 995,46 €		1 259 995,46 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001	72 866,16 €	3555-040	72 866,16 €
Total	72 866,16 €		72 866,16 €

23.2022 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022

Vu la décision du Conseil d'administration du CCAS n° 3/2022 du 22 février 2022 attribuant une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Chabeuil Aide et Partage,

Considérant la production des documents demandés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (16 voix pour ; Mme Céline FERREIRA-VALLA ne prend pas part au vote)

- décide d'attribuer aux associations les subventions pour l'année 2022, ainsi qu'il suit :

SUBVENTIONS	Subvention 2021	Demandes formulées	Proposition Commission	Vote Conseil Municipal	Vote Conseil Municipal
SPORTS					
Etoile Sportive Foot	2 500 €	4 500 €	2 000 €	2 000 €	
Etoile Sportive Foot			Subvention exceptionnelle		500 €
Pétanque	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
Sports et Loisirs	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
Sports et Loisirs			Subvention exceptionnelle		1 000 €
Tennis Club	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	
Cyclo Club	200 €	200 €	200 €	200 €	
Oranges givrées		300 €	500 €	500 €	
VIE SOCIALE					
Amicale des Anciens	300 €	800 €	500 €	500 €	
Amicale des Anciens			Subvention exceptionnelle	300 €	300 €
FNACA	100 €	200 €	100 €	100 €	
LOISIRS					
Club Pédestre	300 €	1 000 €	500 €	500 €	

Club Pédestre			Subvention exceptionnelle	300 €	300 €
ACCA	300 €	600 €	500 €	500 €	
MALICHOEUR	700 €	800 €	500 €		
MALICHOEUR			Subvention exceptionnelle	300 €	300 €
CULTURE					
ECOLE DE MUSIQUE	6 200 €	6 200 €	6 200 €	6 200 €	
MALISS EN FETE		500 €	500 €	500 €	
ACTIONS DIVERSES					
Assoc. Ecole matern.	1 500 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	
Assoc. Ecole primaire	1 000 €	3 575 €	1 000 €	1 000 €	
TOTAL	19 700 €	27 275 €	20 100 €	20 100 €	2 400 €

24.2022 TARIFS CENTRE DE LOISIRS ET CAMPS D'ÉTÉ

Vu la proposition de Madame Laure BLANDIN-JOUBERT, adjointe déléguée à l'éducation, la jeunesse et les affaires sociales,

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE (17 voix POUR) :

- de fixer à compter du 1^{er} juillet 2022 les tarifs de l'ALSH (Centre de Loisirs et Camps d'été) ainsi qu'il suit :

ALSH VACANCES SCOLAIRES				
Quotient familial	Tarifs Malissard		Tarifs Extérieurs	
	Tarif journalier (pour 2 jours maximum par semaine)	Forfait semaine	Tarif journalier (pour 2 jours maximum par semaine)	Forfait semaine
de 0 à 359 €	22,80 €	70,00 €	24,80 €	95,00 €
de 360 à 564 €	23,80 €	75,00 €	25,80 €	
de 565 à 715 €	24,80 €	82,50 €	26,80 €	
de 716 à 1 000 €	26,10 €	85,00 €	28,10 €	110,00 €
de 1 001 à 1 400 €	27,10 €	90,00 €	29,10 €	
à partir de 1 401 €	28,10 €	95,00 €	30,10 €	

Une réduction de 50% sera appliquée sur la prestation du 3^{ème} enfant fréquentant l'ALSH Vacances scolaires

Cas particulier :

Pour les enfants relevant d'un P.A.I (projet d'accueil individuel), sur justificatif médical, il sera fait application du tarif de la prestation déduction faite du prix du repas par le prestataire de service.

QUOTIENT FAMILIAL	CAMP D'ÉTÉ (6-7 ANS)		CAMP D'ÉTÉ (8-9 ANS ET 10-12 ANS)		CAMP D'ÉTÉ (ADOS)	
Tranche	Tarifs Malissard	Tarifs Extérieurs	Tarifs Malissard	Tarifs Extérieurs	Tarifs Malissard	Tarifs Extérieurs
de 0 à 359 €	101,00 €	116,00 €	188,00 €	213,00 €	217,00 €	242,00 €
de 360 à 564 €	104,00 €		193,00 €		222,00 €	
de 565 à 715 €	108,50 €		200,50 €		229,50 €	
de 716 à 1 000 €	110,00 €	125,00 €	203,00 €	228,00 €	232,00 €	257,00 €
de 1 001 à 1 400 €	113,00 €		208,00 €		237,00 €	
à partir de 1 401 €	116,00 €		213,00 €		242,00 €	

- d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

25.2022 CRÉATION POSTE AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET / SUPPRESSION POSTE A TEMPS NON COMPLET

Considérant la nécessité de prendre en considération l'augmentation du nombre des enfants de – 6 ans au Centre de Loisirs tant le mercredi que pendant les vacances scolaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE d'approuver :

- La création d'un emploi d'agent social principal 2^{ème} classe permanent à temps complet à compter du 1^{er} juin 2022.
- La suppression d'un emploi à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits aux budgets chapitre 012, article 6411

26.2022 MODIFICATION COMPOSITION COMMISSIONS COMMUNALES

Vu la délibération n° 14/2020 du 12 juin 2020 portant création de six commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, ainsi qu'il suit :

- Commission Finances
- Commission Education, Jeunesse et affaires sociales
- Commission communication
- Commission environnement et sécurité
- Commission Urbanisme et Travaux
- Commission associations, animation, culture et sport

Vu la délibération n° 40/2020 du 12 novembre 2020 approuvant le règlement intérieur du Conseil Municipal et plus particulièrement son article 8 « commissions consultatives » qui fixe le nombre de ses membres,

Vu la démission de M. Patrick LEFRANC, membre des commissions Finances et Communication,
Vu les dispositions de l'article L2121-1 du CGCT qui autorise le Conseil Municipal par décision à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité (17 voix pour) :

- Commission des Finances : Mme Florence BRES-DUFOUR
- Commission Communication : Mme Laure BLANDIN-JOUBERT

27.2022 REMPLACEMENT DÉLÉGUÉ SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Vu la délibération n° 37/2020 du 27 août 2020 désignant M. Cédric COUR, délégué titulaire et M. Patrick LEFRANC, délégué suppléant auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois,

Considérant la démission de M. Patrick LEFRANC délégué suppléant auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois,

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Gérard JOURDAN, délégué suppléant auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois.

28.2022 MARCHÉ DE TRAVAUX COMPLEXE TENNIS – PÉTANQUE - AVENANT N° 1

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n° 7/2022 du 7 mars 2022 attribuant les marchés de travaux relatifs à l'opération de restructuration du complexe tennis-pétanque,

Considérant le présent avenant dont l'objet est d'améliorer la durabilité du projet avec le remplacement du bardage en zinc laqué, par un bardage en zinc Pigmento,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022 de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à L'UNANIMITE (17 voix pour) :

- de conclure l'avenant d'augmentation détaillé en annexe avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de restructuration du complexe tennis-pétanque :

. **Lot n° 3 : Charpente métal – couverture – bardage - étanchéité**

Attributaire : entreprise Bonhomme bâtiments industriels

Marché initial - montant : **405 010,16 € HT**

Avenant n° 1 - montant : **7 579,47 € HT**

Nouveau montant du marché : **412 589,63 € HT**

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

QUESTIONS DIVERSES

Gestion de l'adressage : un travail de fond est à réaliser ; une proposition est faite d'externaliser cette prestation auprès d'un bureau d'études. Une autre possibilité serait de recourir au service civique ou à un étudiant.

Reprise des concessions : plusieurs concessions sont concernées. Une mise à jour des données est nécessaire pour en assurer le suivi.

Elections législatives : un point est fait sur le tableau des permanences, le secrétariat du bureau 3 et la vice-présidence du bureau 1.

Projet de skate park : avis favorable pour une étude de faisabilité.

Trésorerie Ouest : problème de voisinage entre les locataires de la résidence ADIS et les propriétaires. Proposition validée de transmission d'un courrier à l'ensemble des propriétaires du lotissement communal la Trésorerie Ouest.

La séance est levée à 20h20.

**La Secrétaire de Séance,
Sylviane DUPRET**



**Le Maire,
Jean-Marc VALLA**

